Bulletin municipal CU Tirage 1850 - Distribué gratuitement JANVIER 2023 - n°127

Donne Année 2023 - S





BPBFC SACragament (Capital Agentia) 14 bolde la Triamoulla BP20010 20000 (ALCAS 2010) 5 CO (CO 25 (ICC 21ACN)



18 Boulevard Pierre Larousse

89130 TOUCY

03 86 44 11 99 - 06 74 17 50 79



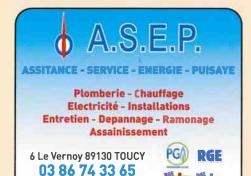




MARDI Mézilles MERCREDI Pourrain JEUDI Parly VENDREDI Pourrain SAMEDI Toucy DIMANCHE Toucy







asep3@wanadoo.fr



E-mail: alugutader@wanadoo.fr







SOMMAIRE

Voeux du Maire

Edito

Dans le rétro

du Patrimoine 2022
Les 39º journées du Patrimoine et « Pierre Larousse »
Les 25 ans de la galerie de l'ancienne poste
Bruno Henriques-Pascault Champion de France VTT sapeurs-pompiers8
Spectacles en cascade9
Un spectacle pour nos retraités !9
Concours des maisons fleuries10
Amicale de la Vallée de l'Ouanne (les Ainés)
Actualités
Toucy Animations
décore la commune11
Violences faites aux femmes12
Cinéma Cinétoile
un Jeu pour découvrir les communes de l'Yonne13
Recensement13
Services au profit
des personnes agées à domicile14
Présentation de la station de recharge ultra-rapide de Toucy14
Activité économique
La DAFP fête ses 35 ans16
Ouverture d'une antenne
Régional Intérim17
JBMF Formations17
L'Atelier Bijoux17
Vie Municipale
Travaux
Urbanisme
Etat Civil

Mairie de Toucy

Place de la Mairie - BP36
Horaires : lundi mardi vendredi
8h30-12h et 14h-17h30
mercredi jeudi
8h30-12h et 14h-16h
et samedi 9h-12h.

E-mail: mairie.toucy@wanadoo.fr

Site: www.ville-toucy.fr

Tél.: 03 86 44 28 44 - Fax: 03 86 44 28 42

Photos couverture : B. Mameron

Voeux du Maire

Cela va faire 2 ans que nous n'avons pas eu le plaisir de nous rencontrer pour la traditionnelle cérémonie des vœux : en 2021 à cause du COVID, en 2022, en raison du variant OMICRON.

Cela va faire 2 ans que vous n'avez pu faire officiellement connaissance avec l'ensemble des adjoints, conseillers et délégués élus en Mars 2020 et officiellement installés le 23 mai de la même année.

Une année s'achève, une autre commence. C'est pourquoi tous ensemble réunis, nous souhaitons à chacune et à chacun d'entre vous le meilleur : La santé, le bonheur et une meilleure fortune notamment pour ceux qui ont des fins de mois difficiles, les personnes en recherche d'emploi, les personnes isolées, malades, en détresse physique ou morale et celles et ceux inquiets pour la paix en Europe.

Qui aurait pu penser voici près d'une ans, qu'à 2h par avion de chez nous, qu'un chef d'état s'en prenne à l'Ukraine en vue de reconstruire le grand empire des Tsars? Combien de morts, de mutilés, d'orphelins, de sans abri, d'immeubles détruits faudra-t-il à ce mégalo pour assouvir ses buts expansionnistes?

Après la Crimée, aujourd'hui c'est l'Ukraine. Demain ce sera peutêtre au tour de la Biélorussie, même si les 2 chefs font ami-ami aujourd'hui.

En ce temps de vœux, je pense aussi à ceux qui nous ont quitté et particulièrement à un élu qui a consacré 30 années de sa vie à la Commune et aux associations toucycoises: Guy SAUVANT.

Avec 5 mandats passés au sein du Conseil Municipal comme Conseiller Municipal, puis adjoint de Simone GOUSSARD, 2 fois adjoint d'Hugues CREMASCHI et 1 mandat sous Serge BREUILLÉ, il était chargé de l'urbanisme et de l'habitat. Pour les associations, il a été tour à tour Président des sections de natation et d'athlétisme puis Président de l'UST Omnisport sans compter son intégration à la fanfare de Toucy puis à la chorale, mais aussi son implication dans le comité de Jumelage de TOUCY KUSEL.

Durant cette année nous avons réalisé un certain nombre de travaux :

Pour la voirie:

le passage de l'éclairage public en tout LED: 380 points lumineux ont été changés sur le 580 à faire. Ce renouvellement qui aurait dû être achevé fin 2022 a pris du retard à cause de la livraison au compte-goutte des équipements.

- Nous devrions faire une économie de 35 % par an sur l'énergie et les consommables
- Nous avons procédé à des travaux d'élagage rue de la Halte, rue de la Brasserie et sur le chemin de ronde.
- Après discussion au sein du Conseil, nous avons renouvelé les décos de Noël malgré le coût de leur installation.
- Nous avons prolongé le réseau d'assainissement rue du Chemin de ronde jusqu'à la Californie.
- Nous avons aménagé, avec les agents communaux le terrain de sports crée au-dessus du gymnase.
- Nous avons amélioré la sécurisation aux abords de l'école primaire.
- Nous avons modifié le passage piétons place des Frères Genet facilitant également celuici aux PMR (Piétons Mobilité Réduite).
- Nous avons passé en résine les passages-piétons sur la D965 beaucoup plus durables.
- Nous avons implanté un abri bus place André et Robert Genet et
- Nous avons remis en sécurité le terrain d'honneur de foot.

En ce qui concerne l'environnement:

nous avons créé un chemin piétons en bordure de l'Ouanne avec pose de 5 panneaux "ludiques" (à venir) sur la faune et la flore depuis le Moulin de Barnaud jusqu'aux anciennes vannes démolies à hauteur du camping.

Nous avons vendu un terrain à l'AIST 89 (médecine du travail) à côté de l'ancien Centre Félix François que nous avons dû fermer suite à la grêle le jour de la fête de la musique et pour des raisons de sécurité et d'économie d'énergie (8K€/AN).

Côté travaux bâtiments et travaux divers :

Comme vous le voyez nous avons rénové l'éclairage de la salle polyvalente (passage en LED).

En partenariat avec le SDEY (Syndicat Départemental de l'Electricité de l'Yonne), il a été installé 3 bornes de recharge électrique Avenue de la Gare :

- 1 borne ultra rapide de 160 kw (2^{eme} dans l'Yonne)
- 2 bornes rapides de 43 kw soit 20 % à 80 % de recharge en moins de 30 minutes.

Refait la toiture d'une classe de l'école élémentaire et les corbeaux de la bibliothèque.

En matière de services et de déplacement de bureaux :

Après la fermeture des bureaux du trésor public nous y avons installé en lieu et place :

- La maison France Services, 2 Rue Philippe Verger où Caroline et Véronique peuvent vous renseigner sur tout ce qui concerne:
 - La CPAM (Caisse Primaire Assurance Maladie),
 - Les Caisses de retraites et complémentaires,
 - Les Finances Publiques,
 - La CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
 - Pôle emploi
 - La MSA (Mutualité Sociale Agricole)
 - Le Ministère de l'Intérieur pour les permis de conduire, cartes grises, carte nationale d'identité, passeports)
 - Le Ministère de la Justice

(relation avec ADAVIRS (Association Départementale Aide aux Victimes d'Infractions et à la Réinsertion Sociale)

A côté, nous y avons transféré la mission locale bien utile sur le territoire de la Puisaye Forterre pour les jeunes en recherche d'emploi.

En matière de secrétariat : vous l'avez peut-être lu dans la presse, notre Secrétaire Générale Martine MICHAUT devant faire valoir ses droits à la retraite en février 2023 après 14 ans d'excellents et loyaux services à la Commune de Toucy, nous avons accueilli son successeur Nicolas GUILLON comme DGS. Il arrive de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et passe de la Fonction Publique d'Etat à la Territoriale. Un grand merci à Martine pour son énorme investissement dans sa fonction durant ces années qui n'ont pas toujours été faciles. Bienvenue à Nicolas GUILLON.

Au niveau des titres c'est-à-dire les cartes nationales d'identité et les passeports, le bureau de Toucy a enregistré 1 761 CI et 1074 passeports soit 385 pièces de plus qu'en 2021.

Ceci nous a valu les compliments de la Préfecture. Merci à Annie, Maud et Frédéric pour leur investissement. Il n'y a que 17 bureaux dans l'Yonne et nombreux sont les parisiens et habitants du département à notre guichet.

Et puis Toucy comme les 7 autres bourgs centre que sont Bléneau, Saint Fargeau, Saint Amand, Saint Sauveur, Courson, Charny Orée de Puisaye, Champignelles, a intégré le dispositif "Petite Ville de Demain" instauré par la Ministre Jacqueline GOURAULT.

Ce dispositif vise à la revitalisation des bourgs Centre, développer l'économie de proximité et dynamiser le commerce des Centres Ville.

S'il s'agit d'un programme assez lourd, un peu usine à gaz, il a au moins permis de voir se recréer à Toucy une association de commerçants.

PASSONS MAINTENANT AUX PROJETS:

En ce qui concerne la voirie :

Nous devons reprendre avant le printemps le sols des terrasses qui sont sur le domaine publique de la commune.

Créé une allée piétonne sécurisée du pont des Vernes à la Route de Fours.

Finir les abords du City Stade et drainer le terrain de boules

Terminer l'aménagement du terrain multisports derrière le gymnase.

Continuer le programme de marquage au sol et de la signalisation.

Refaire le jardin du souvenir.

Remplacer les 4 mats d'éclairage du terrain d'honneur foot érodés.

Installer un coffret de commande pour allumage du terrain pour atterrissage en nocturne d'hélicoptère de secours.

Reprendre le stationnement des bus devant la cité scolaire Pierre Larousse pour assurer la sécurité des élèves.

Continuer l'entretien de la voirie, curage de fossés arasement des accotements de la RD 950 Avenue du Général de Gaulle et selon le budget, poursuivre le renouvellement des enduits de certaines voies.

En ce qui concerne les travaux bâtiments

La rénovation thermique et l'accessibilité totale de la mairie et de ses annexes depuis la maison de la Congrégation religieuse, Rue Paul Defrance jusqu'à l'actuel Hôtel de Ville.

Ce sera le chantier de notre mandat et nous travaillons avec l'aide de l'ATD (Agence Technique Départementale) à ce projet.

Ce projet aurait dû démarrer plus tôt, mais la crise de l'énergie que nous connaissons, nous a fait réfléchir sur le choix des solutions à retenir pour ce grand projet.

Le contexte géopolitique international actuel nous oblige à être très vigilant, mais nous ne pouvons cependant pas engager une politique d'immobilisme. Nous devons pour le bien de nos concitoyens avancer dans nos projets tout en maîtrisant notre endettement.

Car les dépenses liées au coût des énergies viendront sans aucun doute perturber l'élaboration du budget 2023.

Il y aura nécessairement des arbitrages à faire.

Par exemple: A ce jour nos dépenses annuelles en 2022 pour le gaz et l'électricité s'élèvent à 180 000 €. Elles devraient être portées entre 250 000 € et 300 000 € en 2023. Je vous laisse méditer....

Nous espérons également bien rouvrir le camping pour ce printemps, mais vraisemblablement sous une autre forme de gestion.

La fibre optique devrait être disponible cette année et j'ai écrit au Préfet pour une demande de couverture GSM plus fiable.

Enfin nous allons rénover le site Internet de la Mairie.

En matière de travaux qui relèvent de la compétence de la Communauté de Communes de **Puisaye Forterre:**

Nous sommes heureux de voir que l'école de musique ait ouvert ses nouveaux locaux rue de la Croix Saint Germain, libérant ainsi l'ancienne école de musique située rue des Montanges et pouvant être utilisée à d'autres fins.

Le Président de la CCPF Jean-SAULNIER-ARRIGHI Philippe

annoncé lors de la foire d'Octobre l'acquisition Toucy, de peupleraies sur Villiers Saint Benoit afin de répondre à la loi sur les "zones humides" qui impose des mesures compensatoires lors de la construction du centre aquatique sur une zone dite "humide" à raison de 1.5 ha pour 1 ha bâti.

Espérons voir bientôt débuter le chantier de ce projet vieux de 10 ans. Projet structurant pour le pays de Puisaye Forterre.

Je rappelle que dans ce projet intercommunal, la Commune de Toucy apporte un fonds de concours de 700 000 € sans compter le coût des VRD (Voies réseaux distributions) qui reviennent à la commune pour un montant estimé à au moins 300 000 €.

Pour terminer, je voudrai remercier toutes les associations Toucycoises : les différentes section de l'UST Omnisport, le Rugby, le Canoé-Kayak, le Judo, le Vélo Club Toucycois avec l'organisation de sa classique "Saint-Fargeau - Toucy", l'Acit, l'Amicale de la Vallée de l'Ouanne, Toucy-Storic, le Vieux Toucy, Toucy Animations qui a encore avec ses bénévoles participé aux décors de Noël, toutes ces associations qui nous ont fait retrouver les animations d'avant COVID.

Merci également aux pompiers, à la gendarmerie qui assurent à la fois la protection de nos biens et de nos personnes, merci aussi à tous les agents de notre collectivité : Police, secrétariat, comptabilité, bibliothèque, Maison France Services, Ecoles, services techniques.

Enfin j'adresse un grand merci à notre Secrétaire Générale qui va nous quitter, mais aussi à tous mes collègues élus qui m'ont aidé et soutenu lorsque j'étais hospitalisé.

En vous renouvelant avec toute l'équipe du Conseil Municipal qui m'entoure, nos vœux de santé, de bonheur, de prospérité, je vous invite à échanger les vôtres en partageant la galette et le verre de l'amitié qui vous seront servis par l'ensemble des élus.

> Le Maire Michel KOTOVTCHIKHINE.



Lissage français

Mercredi 9h-12h/14h-17h

Jeudi 9h-12h/14h-18h30 Vendredi 9h-18h30 • Samedi 9h-15h

20 ans = -20%

Horaires: Mardi 9h-12h/14h-18h





09 81 20 35 94







8 rue Philippe Verger 89130 TOUCY

03 86 74 39 57

creattiff.celine@gmail.com

Tél. 03 86 44 10 36

89130 TOUCY

RETOUR SUR LES JOURNÉES DU PATRIMOINE 2022

Les journées du patrimoine sur le thème du patrimoine durable se sont déroulées les 17 et 18 septembre 2022.

Au programme pour Toucy cette année, 4 sorties étaient proposées :

- A la médiathèque dans l'espace Pierre Larousse des visites guidées ainsi que la présentation de l'exposition thématique « Pierre Larousse de Toucy à Paris »
- Dans l'église, des visites libres et l'accès exceptionnel à la Tour des Évêques étaient proposés.
 - Un parcours à l'intérieur de la nef avec des panneaux permettaient aux visiteurs d'apprécier la richesse des vitraux.
 - Dans la Tour, deux bénévoles se sont relayés pour expliquer la construction de l'église et la restauration de la charpente. Le beau temps permettait aussi de découvrir le magnifique panorama sur la Puisaye.
 - Une exposition de tableaux avec l'association pour la promotion de l'art contemporain (APPAC) complétait la visite

- La visite guidée du centre historique avec une déambulation dans les ruelles avec l'histoire de Toucy et des anecdotes de la petite histoire locale
- Puis, le visiteur pouvait terminer par les jardins et les extérieurs du Château de la Motte Miton.

A toute l'équipe de bénévoles, qui ont permis le bon déroulement de ces visites culturelles : un grand merci pour votre disponibilité et votre engagement. Tous ceux qui le souhaitent peuvent nous rejoindre pour l'édition 2023 qui se déroulera les 16 et 17 septembre 2023

Sonia Carreau et Catherine Ravier-Letendart



LES 39° JOURNÉES DU PATRIMOINE ET « PIERRE LAROUSSE »

L'édition 2022 était dédiée au « Patrimoine durable ».

Mais, qu'est-ce que le patrimoine durable ?

On pense, bien sûr, tout de suite aux immeubles qui relèvent du patrimoine archéologique, aux monuments historiques. Alors, certes, La Glaudonnerie rentre tout à fait dans le cadre de ce nouveau thème : d'héritage en rachat, la propriété, - à l'origine quatre hectares et demi de terres -, appartenait en partie à Étienne Germain-Lavollée, juge de paix et maire de Toucy de 1887 à 1893 qui décida d'y faire construire sa résidence, « la Villa des Montagnes ».

Mais l'Espace « Pierre Larousse » qui abrite le fonds ancien de l'association du même nom est-il un « patrimoine durable » ? Sans aucun doute! puisque les trois pièces qui lui sont réservées ont été restaurées - entre autre, par la Fondation de France - telles qu'elles étaient au XIX^e lors de la construction du bâtiment et puisque les ouvrages anciens, que nous veillons à entretenir, appartiennent bien à notre patrimoine culturel qui doit être préservé sur le long terme pour durer.

Les trente-deux visiteurs venus du Loiret (Montargis), de l'Yonne (Sens, Chablis, Auxerre, Aillant, Joigny et de Puisaye) mais aussi de Montpellier, ont tous découvert les ouvrages inconnus de notre lexicographe et ont appris grâce à l'exposition présentée dans le hall d'entrée, que ce gamin de Toucy, fut avant tout un remarquable pédagogue.

Le vendredi après-midi devait être consacré aux scolaires qui auraient dû s'initier au vocabulaire architectural ; cependant les dates des 17 et 18 septembre étaient bien trop proches de la rentrée pour qu'un travail préparatoire soit élaboré. En accord avec des enseignants du collège, il a donc été décidé de reporter cette action au mois de juin. Ces nouvelles journées du patrimoine ont été tout à fait positives ; seul regret, toutefois, l'absence des toucycois qui pensent sans doute tout savoir sur le plus célèbre enfant de leur ville...

Il me reste à remercier très chaleureusement Sonia Allard-Carreau pour son aide précieuse sans laquelle ces deux journées n'auraient pas pu se dérouler aussi agréablement.

> Micheline Guilpain-Giraud Présidente de l'Association « Pierre Larousse »

www.pierrelarousse.fr

LES 25 ANS DE LA GALERIE DE L'ANCIENNE POSTE











Créée en 1997, la Galerie de l'Ancienne Poste implantée face à l'Hôtel de Ville de Toucy a fêté en 2022 son 25ème anniversaire.

Dans ce pays de tradition potière qu'est la Puisaye, lorsque le local de l'Ancienne Poste s'était trouvé disponible en 1996, l'occasion avait été saisie par la rencontre de céramistes et d'amateurs de créer un lieu associatif qui soit pour la région une vitrine de la création contemporaine de céramique artistique avec la volonté de l'ouvrir toute l'année et d'y organiser des expositions personnelles d'artistes ayant choisi la terre comme médium, à l'instar de ce qui est proposé dans les galeries représentant peintres et sculpteurs. L'objectif des fondateurs était en effet de créer en milieu rural un lieu d'exposition qui n'ait rien à envier aux galeries des grandes métropoles quant à la qualité et à la présentation des œuvres exposées.

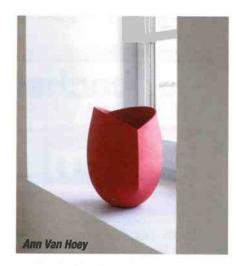
Pari gagné puisque la renommée du lieu a été croissante, au point d'attirer au fil du temps des amateurs qui viennent et reviennent à chaque exposition pour découvrir les artistes invités. Chaque année, la galerie accueille plus de 8000 visiteurs venant de toute la France et l'Europe. Citée dans les sélections d'expositions des magazines et revues d'art ainsi que dans le Guide Vert Michelin et le guide de voyage Lonely Planet, la galerie participe activement à l'attractivité touristique culturelle de Toucy et de sa région.

Depuis sa création, la galerie a organisé environ 160 expositions et a présenté presque autant de céramistes français et internationaux de renom.

En cette année anniversaire, la Galerie de l'Ancienne Poste a été conviée à l'organisation d'une exposition à la Maison du Chanoine à proximité de Treigny – lieu chargé d'histoire où subsistent deux fours couchés datés des XVIIIe et XIXe siècles, et qui constituait un écrin idéal pour accueillir l'exposition-anniversaire rassemblant une trentaine de céramistes français et internationaux choisis parmi les plus impliqués dans l'histoire de la galerie.

Cet anniversaire était aussi l'occasion de souligner l'engagement et le soutien des fondateurs du lieu envers les artistes ainsi que les liens étroits qui se tissent avec le public de la galerie formé tant d'amateurs éclairés que de simples curieux heureux de découvrir sur leur route cette parenthèse enchantée dans un monde actuel chahuté.

Isabelle Brunelin Présidente des Amis de la Galerie de l'Ancienne Poste



BRUNO HENRIQUES-PASCAULT CHAMPION DE FRANCE VTT SAPEURS-POMPIERS



Tout a commencé le 18 Septembre 2021, en arrivant 2° au championnat de France VTT sapeurs-pompiers au Creps de Poitiers. A partir de là j'avais à cœur de gagner ce maillot un jour et pourquoi pas l'année d'après.

La saison 2022 commence, je participe tout d'abord à de nombreuses courses VTT et quelques-unes sur route.

Cette journée approche à grand pas et je me suis dit que c'est maintenant ou jamais, beaucoup de sacrifices ont été nécessaires : cinq à six entraînements environ, entre 8h et 10h de selle par semaine en plus de mon travail et mon activité en



tant que sapeur-pompier volontaire.

Nous sommes alors le vendredi 30 septembre 2022, ce fameux weekend arrive.

Avec mes camarades vététistes sapeurs-pompiers de l'Yonne SDIS89, nous quittons l'Yonne pour nous retrouver au lieu du championnat de France VTT sapeurs-pompiers dans le Cantal (15) plus précisément Le Lioran, SDIS15 (Très belle station familiale à plus 1100 m altitude).

Nous reconnaissons ce beau parcours sous un rayon de soleil.

Un circuit fait pour moi, très roulant, 5 kms avec 150 m de dénivelé positif. Nous voilà le jour J, le 1er octobre 2022, une météo totalement changeante à celle de la veille : brouillard, pluie, 5 degrés.

Une journée dantesque s'annonce à tous les participants mais il faut y aller, pas le choix.

Il est 13h30, le top départ est lancé, je pars en sprint et je vire 3^{ème} au premier virage. La première bosse arrive, je décide d'attaquer de suite et je bascule 1^{er} au sommet. Je me suis dit qu'il faut faire le premier tour à bloc.

Je fais rapidement le trou, je maîtrise la course sans souci, rien ne peut m'arriver. J'ai confiance en moi, il faut juste que je fasse attention au matériel pour ne pas le casser compte tenu du terrain gras (voir la photo).

Les tours s'enchaînent et se terminent : je gagne cette course.

Très heureux, je monte sur la plus haute marche avec le maillot tricolore sur les épaules.

J'avais tout pour réussir, un grand MERCI à ma famille, à mes amis cyclistes, à mon magasin de cycles « Toucy Cycles » pour la préparation du vélo optimum et à mon équipementier Redbros.

Me voilà champion de France VTT sapeurs-pompiers 2022!

Bruno HENRIQUES-PASCAULT



Route d'Avallon (près d'Intermarché) - 89130 TOUCY Site : www.gitem.fr • Email : bachelard.toucy@wanadoo.fr

Tél.: 03.86.44.02.31

SPECTACLES EN CASCADE

Un, ... des spectacle(s) pour TOUS!

Organisation ACIT

B+B=BB a été joué le 19 novembre. **Avec Tristan Garnier et Cécile Beaudoux.** (*Photo Francis Verger*) Après une reprise des programmations en plein air à l'été 2021, c'était la première proposition en salle de l'ACIT depuis le printemps 2020 et la pandémie.



Une pièce pleine d'humour et de tendresse sur le mythe de la Brigitte Bardot des années 50 à 70, qui a permis de ravir l'ensemble du nombreux public heureux de retrouver le chemin de la Halle aux Grains.

Les prochaines propositions sont attendues avec impatience, elles se feront en collaboration avec l'association AGADOP de Charny, afin de consolider l'offre et l'action des bénévoles des deux associations :

Samedi 25 février (20h45 Halle aux Grains)

- Notre Dame de Paris, l'autre comédie musicale, Compagnie le Voyageur Debout
- Week-end du 29 30 avril (à préciser) Les Impromptus Molière, Compagnie le Théâtre des Vallées

Marie-Line Demersseman Présidente de l'ACIT

UN SPECTACLE POUR NOS RETRAITÉS!

Vendredi 2 décembre, la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté a proposé un spectacle aux retraités de Toucy et ses alentours intitulé « La retraite de Babeth ».

Ce spectacle présenté grâce au programme « Les Ateliers Bons Jours » et financé par la Conférence des Financeurs de l'Yonne a réuni pas moins d'une petite centaine de spectateurs. Ils ont pu découvrir Babeth et la suivre pendant ses 10 premières années de retraite, années pendant lesquelles elle va s'inscrire à un club de loisirs, faire de la cuisine, du sport... et même trouver l'amour!

Sur un ton léger et humoristique, la Ligue d'Impro LISA 21 a visité avec bonne humeur et pédagogie cette nouvelle vie de Babeth. Pendant une heure et demie, les trois comédiens-improvisateurs changent de rôles, chantent, slament... et nous entraînent dans un spectacle qui fait rire, qui nous

touche et nous fait réfléchir aussi.

Un franc succès pour cette petite pièce de théâtre puisque nous n'avons eu que des retours positifs, des spectateurs ayant passé une bonne après-midi en notre compagnie et ravis de repartir avec des idées d'activités.

Ce spectacle a permis à la Mutualité Française BFC de présenter le programme « Les ateliers Bons Jours » aux participants et en découlera un atelier qui démarrera le mardi 10 janvier 2023 à 10h00 au Café Fournier, 7 rue Paul Defrance à Toucy. La thématique abordée, « L'équilibre, où en êtes-vous », animé chaque mardi matin par un éducateur sportif (hors vacances scolaires) vous permettra de travailler votre stabilité et reprendre confiance en vous. Trois points principaux seront abordés: l'équilibre en lui-même ; les chutes (comment « bien » chuter notamment) et se relever après une chute.



Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire. Vous pouvez le faire par téléphone au 03.86.72.11.88 ou par mail : lesbonsjours89@bfc.mutualite.fr

Manon Horsin Coordonnatrice des Ateliers Bons Jours Chargée des ateliers prévention





CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

C'est une tradition et aussi un devoir de mettre à l'honneur chaque année celles et ceux qui, par leur amour des fleurs, fleurissent leur quotidien et le nôtre et font de notre ville une ville où il fait bon vivre.

L'aspect de notre ville est une préoccupation permanente pour les élus en toute saison.



La volonté des Toucycois de mettre de la couleur dans leurs jardins, à leurs fenêtres ou sur leurs balcons la rend attractive et accueillante.

Cette cérémonie devenue incontournable récompense les lauréats qui contribuent à l'embellissement de notre ville.

Le jury, composé de trois élus Catherine RAVIER-LETENDART, Camille DINGS et Jean-Michel DUBOIS, a effectué un parcours très agréable, constatant que le fleurissement était de belle qualité et harmonieusement composé.

Cette année, vingt participants étaient inscrits. Ils ont reçu chacun un diplôme et un bon d'achat.

> DUBOIS Jean Michel Délégué voirie et fleurissement

AMICALE DE LA VALLÉE DE L'OUANNE (les Ainés)







Quelques nouvelles de l'année passée :

Nous sommes sortis de Toucy pour aller à Provins, à Troyes où nous avons vu les valses de Vienne, en Alsace durant 2 jours pour aller au Royal Palace où nous avons assisté à un magnifique cabaret et nous avons visité le village de Kaysersberg, où la féerie de Noël était présente, autant qu'au marché de Noël de Colmar, que nous avons aussi fait.

À Toucy, nous avons eu le plaisir de recevoir le Théâtre Clin d'Oeil.



Que de bons souvenirs!

Nous participons aussi les mercredis et jeudis matin aux cours d'informatique (débutant), les mardis nous nous retrouvons pour de la gymnastique douce et les jeudis pour jouer ensemble à des jeux de société.

Nous organisons aussi dans l'année 4 repas et 5 concours de belote.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 9 rue Paul Defrance le jeudi, de 14h à 18h ou par téléphone au 03.86.44.11.41 / 03.86.44.06.60

Nous vous souhaitons une très bonne année 2023!

Francette DESMERGERS

TOUCY ANIMATIONS DÉCORE LA COMMUNE

Après le Beau Marché au printemps, les animations musicales de l'été, le vide-grenier et la foire cet automne, Toucy-Animations égaye la fin d'année des Toucycois.

Le Marché de Noël a battu son plein le 11 décembre, avec plus de 50 exposants, du vin chaud, l'arrivée du Père Noël - drivé par Maud RAGON -, et du chant choral pour animer la journée.

TOUCY avait cependant revêtu ses couleurs de Noël dès la fin novembre. Plus de 60 bénévoles de Toucy-Animations ont décoré et mis en place les sapins achetés par la ville de Toucy. Ces derniers ont été harmonieusement disposés selon les plans établis par Chantal RAVERDEAU.

C'est plus de 80 sapins qui ont été installés, en centre-ville, sur les remparts, la fontaine de la place de la République, le bas de la gargouille, le long de la place des frères Genet et aux entrées de ville côté Auxerre et Joigny.

Une quarantaine d'entre eux, décorés et illuminés, ont pris place sur les candélabres du centre-ville ; et la traditionnelle « porte » a retrouvé sa place, à l'entrée de la rue Lucile CORMIER.

Les bénévoles de Toucy-Animations, ont œuvré toute une journée, dans la bonne humeur et ont pu se réchauffer avec un couscous « maison », pour lequel nous remercions encore notre cuisinière.

La prochaine Assemblée Générale de Toucy Animations se tiendra le mercredi 8 mars 2023. N'hésitez pas à y assister ... et, pourquoi pas, à nous rejoindre.

Joël DEMONT









VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



Le Conseil Départemental de l'Yonne considère que 59 femmes sur 10 000 sont victimes de violences intrafamiliales, soit la proportion la plus élevée de France. Ces violences, véritable fait de société, sont une cause nationale :

chaque 25 novembre est décrété journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

Les violences ne sont pas que **physiques** (bousculades, coups, brûlures....).

Elles peuvent être administratives (confiscation/chantage autour de documents officiels : carte d'identité, carnet de santé, diplômes), économiques (contrôle de dépenses, suppression des moyens de paiement...), matérielles (briser ou lancer des objets), psychologiques (humiliation, harcèlement, chantage affectif, interdiction de fréquenter des amis, des collègues, chantage autour des enfants...) verbales (injures, menaces, dévalorisation...), sexuelles.

Pour réduire et lutter contre ces violences intrafamiliales, l'association des maires ruraux de France a initié avec la Préfecture et le Conseil Départemental, l'action « Élu Rural Relais de l'Égalité » (ÉRRÉ).

Le Conseil Municipal de Toucy se mobilise et s'engage dans cette action en désignant deux élues référentes : Mesdames Catherine RAVIER- LÉTENDART et Dominique ARNOULT.

Elles sont là pour Écouter et Accompagner.

La prévention, la sensibilisation et l'accompagnement de toutes les victimes sont une priorité pour lutter contre ces violences.

Afin de garantir la confidentialité des échanges, un courriel a été créé : <u>erre.toucy@amail.com</u>

Il est également possible de déposer un courrier dans la boîte aux lettres de la mairie à l'attention de : ÉRRÉ, avec la mention « confidentiel ».

Victime ou témoin de violences sexistes et sexuelles, il existe un numéro anonyme et gratuit.



Numéro national d'écoute et d'orientation pour mettre fin au cycle des violences.

ArrêtonsLesViolences.gouv.fr





Votre cinéma en Puisaye-Forterre



2 films par semaine programmés les vendredis, samedis, dimanches et lundis

 Films supplémentaires proposés pendant les vacances scolaires







SERVICES AU PROFIT DES PERSONNES ÂGÉES À DOMICILE



Aidants à domicile : difficultés dans les transferts de la personne ? Besoin de formation à la manutention d'une personne dépendante ?

Un professionnel diplômé de la Résidence de la Croix des Vignes peut vous accueillir pour une journée de <u>formation gratuite</u> avec prise en charge possible de la personne aidée ainsi que le transport **Renseignements: 03 86 44 09 04**

"Gym douce", activité physique adaptée à la personne âgée dépendante ou non : Des séances hebdomadaires gratuites et sans engagement vous attendent à la Résidence de la Croix des Vignes

Transport pour personnes en fauteuil possible

Renseignements: 03 86 44 09 04

Vous souhaitez partager un moment avec une personne hébergée à l'EHPAD ou simplement découvrir l'ambiance?

Nous pouvons vous accueillir <u>gratuitement pour le déjeuner</u> et l'animation de l'après-midi, transport possible

Renseignements: 03 86 44 09 04

L'accueil de jour est toujours possible à l'EHPAD avec transport assuré pour les personnes présentant des troubles modérés du comportement

Renseignements: 03 86 44 09 04

Le Directeur de l'EHPAD de la Croix des Vignes de Toucy

PRÉSENTATION DE LA STATION DE RECHARGE ULTRA-RAPIDE DE TOUCY



En tant qu'aménageur pour la recharge de véhicules électriques dans le département de l'Yonne, le SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) a choisi la ville de Toucy pour accueillir l'une des premières stations de recharge ultra-rapides publiques du département. Dotée de trois points de recharge, dont un de recharge ultra-rapide et deux de recharge normale, il s'agit de la deuxième station de ce type installée dans le département et entièrement financée par le SDEY. Sur la borne la plus rapide, il est possible de recharger n'importe quel véhicule électrique en moins de 30 minutes. Deux autres stations similaires devraient voir le jour au 1er semestre 2023.

Caractéristiques techniques :

- 1 point de recharge 160 kW DC Combo CCS ou Chademo ;
- 2 points de recharge 43 kW AC
 Prises type 2 (câbles attachés);
- 20% à 80% en moins de 30 minutes pour des véhicules compatibles avec la recharge de très haute puissance.



MARTEAU Samuel

LAMIER - PLATEAU FLEAUX EPAREUSE

Les Grands Guyon 89130 LALANDE

06.83.25.85.01





et ses agents

TOUCY - Route de Joigny 03 86 44 00 77 VENOY - Sortie A6 Auxerre Sud 03 86 44 00 19 Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc 03 86 75 11 14 Ets Boblin Michel - Bray S/Seine 01 60 67 14 16

Jean-Sébastien CITRAS SERRURERIE - FERRONNERIE

ALLS FER OU ALU - AUTOMATISMES - FENETRES PVC VOLETS ROULANTS - VOLETS BATTANTS ALU PORTES DE GARAGE - STORES

A les Hates du Vernoy 89130 TOUCY Tél. 03 86 44 06 47 - serrurerie.citras@orange.fr



Menuiserie Bois-PVC-Alu Agencement - Escalier Cuisine - Parquet

DELOHEN Jessy

06 32 65 37 03 - Route d'Avallon - TOUCY rdbois@laposte.net - www.rdbois-menuiserie-yonne.fr

BRICOMARCHÉ

Pouvoir tout faire Moins cher

Bricolage

Matériaux

Décoration

Jardinage et Animalerie

Route d'Avallon Z.A. les Hâtes du Vernoy

Tél. 03 86 44 87 50



7, place de la république 89130 TOUCY 03 86 44 83 67 midi et soir du mercredi au dimanche

BRAGUE SEBASTIEN CASSINA CYRILLE Achats et ventes de meubles anciens - Ebénisterie Estimations - Successions - Antiquités - Brocante 15-17, rue du pont Capureau - 89130 TOUCY Tél. 03 86 44 10 90 - Mob. 06 86 45 33 65 cyrille.cas@wanadoo.fr

TAXIS FALTINAN Alain

12, Place Genêt - 89130 TOUCY Tél. 03 86 44 80 64

cre Esthétique



- Soins visage et corps **Epilations**
- SPA-Pédicure
- Onglerie Forfait mariées

5, rue Paul-Bert - T 03 86 44 12 25



660, Avenue du Général de Gaulle - 89130 TOUCY Tél.: 03 86 44 20 20 - cavedetoucy@orange.fr



Homme - Femme - Enfant Pieds sensibles

Mardi - Mercredi - Jeudi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 19h00 Vendredi : 9h00 - 19h00 at Samedi : 8h30 - 18h00

10 rue Lucile Cormier 89130 TOUCY

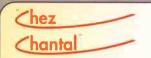
(7 Entre Lacets Tél. 03 86 44 05 64

LIBRAIRIE JOFAC

Papeterie - Presse - Jouets

10, Rue Paul-Bert - 89130 TOUCY Tél. 03 86 44 04 36 - librairiejofac@sfr.fr





MERCERIE MAROQUINERIE CHAPELLERIE

LAINE BERGÈRE DE FRANCE 20, Rue Lucile Cormier 89130 TOUCY - Tél. 03 86 44 20 44 DÉPOT PRESSING

OPTIQUE de la PUISAYE



Contrôle de vue gratuit* Verriers français Paiement en 4 fois sans frais*

🜃 optiquedelapulsaye







Merci à tous nos annonceurs anciens et nouveaux qui ont permis la parution de ce bulletin. Nous vous encourageons vivement à leur témoigner votre confiance.

LA DAFP FÊTE SES 35 ANS



La DAFP ou plus précisément Distribution Assistance Forterre Puisaye a fêté ses 35 ans d'existence à Auxerrexpo en présence de 700 invités essentiellement des clients mais aussi Michel Kotovtchikhine maire de Toucy et Christophe Bonnefond maire de Venoy ou la société est maintenant aussi installée (vous ne pouvez pas louper la succursale si vous sortez de l'autoroute à Auxerre Nord dans le sens Dijon Paris). 35 ans au service du monde agricole notamment au travers de la marque qu'ils représentent à savoir CASE IH mais pas que... C'est Yvan Guyon qui a créé la société en 1987 en reprenant l'activité de mécanique agricole des anciens établissements

Magoni situé à l'époque et toujours présents à ce jour à la sortie de Toucy route de Joigny. Il aura su redresser et développer cette activité avec passion et professionnalisme et ce pendant 20 ans avant de prendre sa retraite (retraite active quand même car nous ne pouvons que le remercier de distribuer à chaque sortie une partie des bulletins municipaux aue vous trouvez dans votre boite -merci Yvan). En partant à la retraite il passe le relais à Stéphane Bonfillou qui dès 1987 avait fait des stages de machinisme agricole à la Dafp avant de revenir y travailler et de s'associer dans la société en 2002. C'est Stéphane qui depuis préside aux destinées de la société en gardant cet esprit familial et en remerciant lors de cet anniversaire ses maintenant 28 collaborateurs qui œuvre chaque jour pour répondre aux attentes des clients et ce actuellement dans un contexte un peu difficile pour fournir les produits commandés... Le directeur commercial de Case IH était aussi présent pour remercier la concession qui est parmi les plus performantes du réseau et notamment sur le marché des moissonneuse où elle est première concession de France. Félicitations à tous, anciens et nouveaux dirigeants et collaborateurs de cette belle entreprise.

Bruno MAMERON





OUVERTURE D'UNE ANTENNE RÉGIONAL INTÉRIM

Depuis mi-novembre vous pouvez trouver un tout nouveau service sur Toucy en la présence d'une antenne de Régional Intérim appartenant au groupe Triangle. L'agence est située dans l'ancien silo, avenue de la Gare à Toucy. Elle est ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. Privilégiez cependant la prise de rendez-vous car Sylvie Camusat est pour l'instant seule sur le site et peut être absente du bureau car en déplacement en entreprise (si vous trouvez porte close n'hésitez pas à la contacter sur son portable). Sylvie est une professionnelle du monde de l'intérim avec une forte expérience dans ce métier et elle saura vous apporter tous les conseils utiles et pratiques que ce soit pour les entreprises à la recherche d'un salarié ou pour les personnes en recherche d'un travail. L'antenne qui dépend de l'agence d'Auxerre



est une antenne généraliste et accueil tous types de profils et talents. Elle oeuvre sur le secteur de la Puisaye de Pourrain à Bléneau mais aussi sur Charny.

Si vous êtes en recherche d'emploi ou de salarié, n'hésitez pas et contactez Sylvie au 03 79 31 01 01 ou 06 40 84 39 00 ou par mail sylvie.camusat@regionalinterim.fr



JBMF FORMATIONS



Notre société propose toutes les formations qu'une auto-école traditionnelle propose, à savoir le permis moto toutes catégories, le permis voiture, voiture boite automatique,

permis voiture handicapé et les permis BE et B96 (remorque).

Nous proposons aussi des formations à la sensibilisations au risque routier pour les entreprises et les collectivités, des audits de conduite ou de l'analyse de parc et des stages de sensibilisations à la sécurité routière (récupération de points).

Nous avons un deuxième bureau qui se situe au 21 Boulevard du 11 Novembre 89000 Auxerre

Les coordonnées : JBMF Formations Toucy 39 Boulevard Pierre Larousse - 89130 Toucy 03 86 44 04 59 Toucy - 03 86 46 21 22 Auxerre

L'ATELIER BIJOUX

Peut-être l'avez-vous déjà rencontré à l'Atelier Galerie et c'est pour rappeler ce lien et cette synergie que Raquel MENA a baptisé son commerce l'Atelier Bijoux qu'elle a ouvert à Toucy le 15 novembre dernier. Raquel est bijoutière de formation et elle souhaite garder toute la noblesse de ce titre d'artisan en pratiquant son métier à l'ancienne sur la bijouterie et la joaillerie. Elle vous propose ses services en fabrication, création, réparation ou transformation pour avoir des bijoux sur mesure. Elle travaille les métaux précieux mais essentiellement l'argent et de vraies pierres avec toujours une attention sur l'origine des produits et une attention aux fournisseurs. Elle vous propose des bijoux pour toutes les bourses

avec une gamme de prix large. Tous ses produits sont des créations qui ne sont jamais déclinées à plus de dix modèles et jamais dans les mêmes couleurs, vous aurez donc des articles uniques loin du modèle productiviste. Les horaires actuels sont 11h–18h du mardi au samedi mais n'hésitez pas à la contacter au 06 78 60 73 96.











Champleau - 89130 TOUCY **03 86 44 26 47 - 06 80 93 25 60** philippe.pillon0877@orange.fr

Vitrerie - Façade Bandes Placo





AUTO - MOTO - ÉCOLE FAULE Pascal

Permis B/AAC/A1/A2/A
Piste privée moto
16, Rue Arrault 89130 TOUCY
Tel. 03 86 44 19 15

Entreprise Jacky BAILLY

PEINTURE VITRERIE

- REVÊTEMENTS SOLS & MURS
- RAVALEMENT DE FAÇADE
- DÉMOUSSAGE DE TOITURE
- ISOLATION LAINE SOUFFLÉE

03 86 45 58 54 • 06 27 17 08 04 TOUCY • SAINT-SAUVEUR bailly.peintures@orange.fr



Salé Sucré 89

Pain, Pātisserie, Viennoiserie Salon de thé - Formules sandwichs Glaces italiennes

5, rue Emile Genêt - 89130 TOUCY 03 86 44 48 93



La p'tite rue Colette Créperie/Saladerie Ouwert du mardi au samedi midi et soir 5, rue Colette 89130 Toucy · 03 86 74 38 09 Retreneux aussi La p'êts rue Colette sue facebook



TRAVAUX

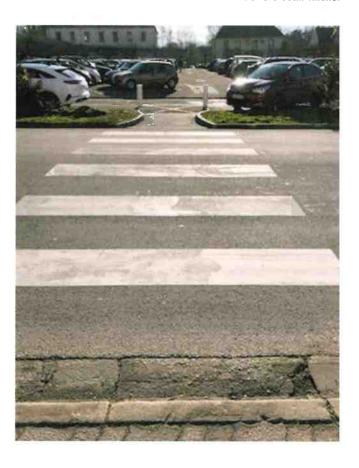
PASSAGE PIÉTONS

Suite à la modification du passage piéton place des frères Genet, par l'entreprise Travaux publics de Puisaye de Fontaines, la peinture horizontale (passage piétons) sur l'ensemble de l'itinéraire du RD 965, a été refaite en résine par les agents communaux pour une meilleure visibilité.

Cette résine a une résistance plus importante dans le temps que la peinture routière sur un axe à grande circulation.

Délégué Voirie et Fleurissement DUBOIS Jean-Michel





AMÉNAGEMENT TALUS RD 965 EN AGGLOMÉRATION ROUTE DE MÉZILLES

Le talus situé route de Mézilles, a commencé à changer d'image pour l'année 2022.

Une bâche a été installée à l'endroit le moins accessible pour l'entretien par les agents communaux. Des plantations sont en cours, des riverains nous ont donné des arbustes, vivaces et rampants pour l'aménager. Nous les remercions pour ce geste de générosité.

Les plantations continueront en 2023 ainsi que l'aménagement des allées pour toujours plus de facilité d'entretien.

Délégué Voirie et Fleurissement DUBOIS Jean-Michel



VIE MUNICIPALE URBANISME

Déclarations préalables

01.09.22 LAGERBE Virginie

10 Rue du Patis

Remplacement de la fenêtre bois par une porte bois vitrée, de la porte bois par une porte bois vitrée. Création d'une ouverture vitrée en acier laqué gris type atelier, mur maçonnerie et isolation intérieur finition avec un enduit à la chaux ton pierre, création d'un conduit de fumée pour poêle à bois.

01.09.22 DUPONT Thomas

11 Rue de la Chatterie Ravalement des façades de la maison

06.09.22 CESCHIN Liliane

2 Route de Mézilles Rénovation du pignon EST de la

façade de la maison d'habitation avec finition teinte grésé beige.

08.09.22 EDF ENR

Pour le compte de Monsieur et Madame GUYON 17 Rue du 4 Septembre Installation d'un générateur photovoltaïque de couleur noire sur le plan de toiture parallèlement à la couverture.

09.09.22 JOUMIER Véronique

946 Route de Mézilles

Transformation d'un garage en pièce à vivre avec modification de la façade : remplacement de la porte de garage par une fenêtre en PVC couleur chêne doré et création d'une ouverture en façade : fenêtre en PVC couleur chêne doré.

09.09.22 DOMANYS

2-4-6 Rue de l'Abbé Parat Remplacement des menuiseries extérieures (portes, volets, fenêtres) par des menuiseries en PVC blanc cassé.

12.09.22 DECHAMBRE Alain

3 Rue des Sablons Abri de jardin

22.09.22 KADLUB Romuald

3 Route de Fontenoy Création d'une piscine semi enterrée d'une surface de plancher créée de 22,75m²

30.09.22 LEMAZURIER Pierre

24 Avenue Félix François Elévation d'un mur existant, d'environ 0.60 m : hauteur du mur après l'élévation 2 m.

12.10.22 CITRAS Kévin

430 Vérigny

Création d'une baie vitrée coulissante en aluminium couleur blanc cassé. Modification d'une fenêtre en baie vitrée coulissante en aluminium couleur blanc cassé, d'une porte d'entrée en fenêtre, remplacement des menuiseries en bois par des menuiseries en PVC blanc cassé.

13.10.22 BALLUNEIT Marie-Claude

5 Rue des 6 Deniers

Création d'une ouverture dans une pièce du sous-sol : fenêtre deux vantaux H 90 x L 120 m en PVC ton ivoire.

04.11.22 Ville de TOUCY

11 et 13 Rue Paul Bert Reprise des bandeaux des terrasses communales sur trottoirs : remplacement des habillages en pierres calcaires érodées par de la brique "Saget" ton Puisaye.

25.10.22 BOURGEOIS Daniel

17 Rue du Corbeau Blanc Remplacement des fenêtres et portes en bois par des fenêtres en PVC ton chêne doré.

25.10.22 MOISAND Marvin

2 Les Champs de la Route Isolation de la maison d'habitation par l'extérieur avec un enduit finition talochée ton pierre.

25.10.22 MOISAND Marvin

2 Les Champs de la Route Remplacement des menuiseries de la maison d'habitation (portes d'entrée et de service, fenêtres, portes-fenêtres) en bois par des fenêtres en PVC ton gris anthracite. Remplacement de la porte de garage en bois par une porte de garage en PVC ton gris anthracite. Mise en place de volets roulants en PVC ton gris anthracite.

24.11.22 LEMOINE William

5 Rue du Corbeau Blanc Remplacement des menuiseries en bois par des menuiseries en PVC ton ivoire: portes et fenêtres.

28.11.22 RAGON Jean-Marc

8 Allée de la Vau Laurier Remplacement des menuiseries en bois (portes-fenêtres, fenêtres) par des menuiseries en aluminium blanc cassé, pose de volets roulants en aluminium. Remplacement de la porte de garage en acier blanc cassé.

28.11.22 RAGON Jean-Marc

8 Allée de la Vau Laurier Remplacement des tuiles de Bourgogne par des tuiles mécaniques, pose de deux fenêtres de toit : une façade avant Sud et une façade arrière Nord 78*98. Remplacement des menuiseries en bois par menuiseries PVC blanc cassé.

01.12.22 EDF ENR

9 Champleau – Monsieur PINEAU Installation d'un générateur photovoltaïque sur le plan de la toiture parallèlement à la couverture, de couleur noire. Superficie des panneaux 34.40 m²

06.12.22 BEAUCOURT Catherine

6 Allée des Acacias

Transformation du garage en pièce de vie pour agrandir le salon existant. Création d'un garage en prolongement à la maison d'habitation d'une surface de plancher créée de 25.68 m². Edification d'une clôture

09.12.22 ARROYO Alfonso

23 Champleau

Construction d'une pergola de surface de plancher créée de 12.04 m².

14.12.22 PIESYK Thierry

6 Allée de la Vau Laurier
Remplacement des menuiseries
en bois simple vitrage par des
menuiseries en PVC blanc cassé
double vitrage avec petits bois
apparents. Remplacement de la porte
de garage par une porte en acier
sectionnelle blanc cassé.

20.12.22 DIMEO Energie

1 Vérrigny – Monsieur MASSOT Pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

23.12.22 RAVENNE Bernard

Champeaux

Pose de 14 panneaux photovoltaïques en toiture de la dépendance de la maison d'habitation.

Permis de construire

05.12.22 LIDL

740 Avenue du Général de Gaulle Démolition du bâtiment LIDL ainsi que l'ancien atelier de motoculture ; Construction d'un magasin alimentaire LIDL avec panneaux photovoltaïques en toiture ;

Aménagement d'un parking extérieur de 120 places dont 3 PMR, 6 places équipés avec bornes de recharge, 18 places pré-équipées et 16 places vélos

Gérard Piesyk, adjoint aux travaux





TOUCY

235 avenue Général de Gaulle 03 86 44 24 24



CONSEIL & EXPERTISE COMPTABLE

Gestion de la paie, conseil social



Agence de TOUCY 12 rue du Pont Capurea 03 86 44 41 35 contact@bfc.cerfrance:

www.cerfrance.fr





L'ATELIER GALERIE

Metiers d'Art Luminaires Mobilier

7 RUE PAUL BERT 89130 TOUCY



MENUISERIE PVC/ALU/BOIS

FENÊTRES PORTES

STORES



PORTAILS

VOLETS VOLETS ROULANTS

03 85 45 58 54 • 06 27 17 08 04 TOUCY • SAINT-SAUVEUR bailly.peintures@orange.fr







ÉTAT - CIVIL

AOÛT

DÉCÈS

- SAUVANT Guy décédé à AUXERRE (Yonne) le 13 août 2022
- GUILLON Joël décédé à TOUCY (Yonne) le 28 août 2022
- ROY Albert décédé à TOUCY (Yonne) le 31 août 2022

NAISSANCE

 BERRY MARTIN Lucien Né à TOUCY (Yonne) le 20 août 2022

SEPTEMBRE

DÉCÈS

 BONNET Simonne Décédée à AUXERRE (Yonne) le 22 septembre 2022

MARIAGE

- JOIGNY Kévin et MAUDET Marie, mariés à TOUCY (Yonne) le 03 septembre 2022
- KOCZWARA Guillaume et SAINGERY Laura, mariés à TOUCY (Yonne) le 03 septembre 2022

NAISSANCE

• RENAUD Loup né à AUXERRE (Yonne) le 6 septembre 2022

OCTOBRE

DÉCÈS

• MORIENNE Michèle décédée à TOUCY (Yonne) le 2 octobre 2022

NAISSANCE

 BONICHON Maëlys née à AUXERRE (Yonne) le 4 octobre 2022

NOVEMBRE

DÉCÈS

- HOUZÉ Claude décédé à TOUCY (Yonne) le 7 novembre 2022
- ROUSSEAU Gilbert décédé à AUXERRE (Yonne) le 12 novembre 2022

- ROY Louna née à AUXERRE (Yonne) le 14 novembre 2022
- · AUTIN Emma née à AUXERRE (Yonne) le 19 novembre 2022

DERNIÈRES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour retrouver l'intégralité des délibérations des conseils municipaux, consultez le site de la Mairie : www.ville-toucy.fr dans l'onglet "VIE MUNICIPALE".

Conseil Municipal du mercredi 29 JUIN 2022

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS INCOMPLET A L'ÉCOLE MATERNELLE

Considérant la mise en place du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations).

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à temps incomplet à l'école maternelle.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, D'approuver la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet, 20 heures hebdomadaire, à compter du

1er septembre 2022. Le Conseil Municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, la création de ce poste visé ci-dessus.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : RECRUTEMENT D'UN AGENT A TEMPS INCOMPLET POUR LES FONCTIONS D'ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU PEC

Le Maire informe l'assemblée

Les parcours emploi compétences (PEC), déployés depuis le 1^{er} janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail.

Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction. Le Maire propose à l'assemblée

· Le recrutement d'un CUI-CAE-PEC pour les fonctions d'adjoint technique à temps incomplet à raison de 20 heures hebdomadaire pour une durée d'un an.

Etant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'un an à compter du 1er septembre 2022.

L'agent sera rémunéré sur la base de 11,41 euros de l'heure au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées soit 988.89 euros brut

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'una-DÉCIDE :

- d'adopter la proposition du Maire ;

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE : **MODIFICATION DES TARIFS**

Considérant que les tarifs maximaux de base de la TLPE sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année,

Considérant que la TLPE concerne les supports publicitaires, les enseignes, les pré-enseignes et que la taxe est assise sur la superficie exploitée, hors encadrement du support,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider de faire bénéficier d'une réfaction de 50% les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou éaale à 20 m²

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint aux finances,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré DÉCIDE, à l'unanimité,

· D'actualiser les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à compter du 1er janvier 2023.

EVONÉDATION

· De fixer les tarifs comme suit :

ENSEIGNES EXC	UNEKATION
Superficie inférieure ou égale à 7 m ²	
Superficie supérieure à 7 m²	
et inférieure ou égale à 20 m²	5 € /M ²
Superficie supérieure à 20 m²	
et inférieure ou égale à 50 m²	10 € /M ²
Superficie supérieure à 50 m²	20 € /M ²
DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRÉ-ENSEIGNES	
former and a series of the series of the series of	

(supports non numériques et numériques) 15 € /M² Superficie inférieure ou égale à 50 m² 30 € /M² Superficie supérieure à 50 m² · De recouvrir cette taxe "au fil de l'eau".

REDEVANCES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Considérant qu'il convient de réglementer l'occupation du domaine public communal, notamment l'ensemble des trottoirs et autres espaces publics dont l'usage principal est affecté à la circulation des piétons. Ainsi, nul ne peut occuper une dépendance du domaine public sans disposer d'un titre l'y autorisant, ni utiliser ce domaine en dépassant les limites du droit d'usage qui appartient à tous.

Pour toute occupation, une déclaration est nécessairement à déposer en Mairie. Une convention d'occupation du domaine public sera établie par la mairie et précisera les règles de sécurité publique et de circulation à respecter.

Considérant que conformément à la loi, toute occupation

privative du domaine public est assujettie au paiement d'une

Après exposé de l'adjoint aux finances et débat, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à la majorité des voix,

FIXE les redevances d'occupation du domaine public comme

· Catégorie 1: Terrasse (mobilier posé au sol - occupation régulière): 25 €/M² par an.

Catégorie 2 : Terrasse semi-fermée surélevée à fermeture amovible en toiture (Vélum, bâches,...): 40 €/M² par an.

· Catégorie 3 : Terrasse semi-fermée surélevée type pergola fixée au sol : 60 €/M² par an.

· Catégorie 4 : Terrasse fermée : 75 €/M² par an.

SUBVENTION CULTURSPORT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE l'octroi d'une subvention de 1 000 euros pour l'animation Cultursport qui aura lieu le dimanche 25 septembre 2022. DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022.

RESTAURATION SCOLAIRE: ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Considérant l'analyse des offres par Françoise FAU, adjointe aux affaires scolaires, suite à la consultation pour la fourniture des repas de restauration scolaire des écoles maternelle et élémentaire

Françoise FAU, adjointe aux affaires scolaires, propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'entreprise API pour la fourniture des repas de la restauration scolaire soit 2.91 € TTC le repas (enfant ou adulte).

Après débat et vote à la majorité (Pour : 18 voix, Contre : 1 voix Angélique CHALIER),

Le Conseil Municipal,

CONFIE la distribution des repas des écoles maternelle et élémentaire à la société API pour les années scolaires 2022/2023 et 2023/2024

RESTAURATION SCOLAIRE: RÉVISION DES TARIFS

Suite à l'augmentation de la fourniture des repas d'environ 6 %, Françoise FAU, adjointe aux affaires scolaires propose de répercuter en partie (3 %) l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire à savoir : 4.00 € le repas élève et 5.15 € le repas adulte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs de la restauration scolaire comme suit à compter du 1er septembre 2022 :

- · 4.00 € repas élève
- . 515 € repas adulte

Vie Municipale

VIDÉOSURVEILLANCE: ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Après analyse des 3 offres, les membres du conseil demandent des précisions sur le montant de l'abonnement annuel 4G (3 caméras) de la société SPIE. Des réponses sont attendues quant au déplacement des caméras : est-ce que cette prestation peut être réalisée par la commune ou doit-elle faire appel à la société et à quel coût ? En cas de déplacement des caméras par la collectivité est-ce que la garantie du matériel est toujours maintenue?

Au vu des réponses, la commune prendra une décision lors du prochain conseil municipal.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : TRANSFERT DE CRÉDITS

nseil Municipal, après vote à l'unanimité

DÉCIDE le transfert de crédits suivant sur le budget principal :

Fonctionnement dépenses : 60612 Energie - Electricité

Fonctionnement recettes: 722-042 Immobilisations corporelles 6 000 €

Investissement dépenses :

13158-041 Subv. transf. Autres groupements 375€ 139158-041 Subv. transf. cpte résult Autres group 375 €

SALLE POLYVALENTE:

REMPLACEMENT ÉCLAIRAGE SALLE DE LA HALLE AUX GRAINS

Considérant les dysfonctionnements récurrents de l'éclairage à la salle de la Halle aux Grains.

Considérant l'urgence à remplacer cet éclairage pour des raisons de sécurité.

L'adjoint aux bâtiments Gérard PIESYK, propose de confier les travaux de remplacement des éclairages de la salle de la Halle aux Grains à l'entreprise SAS MM Electricité Générale d'Appoigny qui doit intervenir rapidement.

Après débat et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le devis de l'entreprise SAS MM Electricité Générale pour un montant de 7 000 € HT soit 8 400 € TTC dont le détail figure ci-dessous :

· Remplacement des éclairages existants

par des dalles LED : 5 617,08 € HT Remplacement des blocs d'ambiance existants

934,80 € HT par des blocs I FD :

 Dépose et neutralisation des équipements 582.54 € HT vétustes

379,35 € HT Gestion des déchets : Remise exceptionnelle - 513 77 € HT

REMPLACEMENT SECRÉTAIRE GÉNÉRALE: CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'organe délibérant de créer

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, D'approuver la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à pourvoir au 1er novembre 2022. Le Conseil Municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, la création de ce poste visé ci-des-

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

QUESTIONS DIVERSES:

Intervention de Sonia CARREAU

« Je voudrai revenir sur la délibération que nous avons prise en mai dernier :

CESSION DE TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE POUR LA CRÉA-TION DI L'CENTRE

AQUATIQUE (DE_2022_40) et la compléter puisque la mairie a reçu depuis cette délibération, l'avis des domaines (service de l'Etat) pour une valeur vénale hors taxes et hors droits de 25 000 € pour la portion de terrain "Vizaille" d'environ 9 925 m² qui sera cédée à la CCPF pour l'euro symbolique en vue de la construction du centre aquatique. Cette parcelle, après bornage et acte administratif, devra donc sortir de l'état de l'actif de la commune».

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 35.

Conseil Municipal du mercredi 27 JUILLET 2022

ASSAINISSEMENT : EXTENSION RÉSEAU CHEMIN DE RONDE

Considérant le permis de construire N° PC 089419 22 10002 délivré le 20 mai 2022 autorisant la RECYCLERIE à effectuer divers travaux avec prescriptions : extension et la modification de l'accès au bâtiment situé 19 chemin de Ronde à Toucy, création d'une mezzanine et création d'une surface de plancher de 70 m²

Considérant que le terrain n'est pas desservi par l'assainissement collectif et qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau et l'installation d'un coffret de raccordement.

Après analyse des offres et sur proposition de Patrice VICART, adjoint à la voirie,

Le Conseil Municipal, après débat et vote à l'unanimité,

DÉCIDE de confier les travaux d'extension du réseau d'assainissement à l'entreprise PPPLAISANCE pour un montant de 12 552,50 € HT dont le détail figure ci-après :

 Amené et repliement du matériel. 380.00 €

· Fourniture et pose d'une canalisation PVC diamètre 125 CRS:

11 550.00 € Fourniture et pose d'un tabouret

290.00€ diamètre 315 tampon fonte · Réfection de la tranchée en enduit bicouche : 332 50 € Intervention de Christine PICARD : Pour information en ce qui concerne les travaux à la Californie une réunion a eu lieu vendredi 29 juillet matin avec le service patrimoine et juridique pour caler les travaux à l'intérieur du bâtiment.

ILLUMINATIONS DE NOËL

6,000€

Suite à la consultation en date du 7 décembre 2021, une seule entreprise a répondu pour un montant annuel de 17 715.00 euros HT soit 21 258 € TTC et un contrat de 4 ans. Patrice VI-CART, adjoint à la voirie, a négocié le montant de la prestation annuelle pour un montant de 14 738.40 € TTC.

Compte tenu du contexte actuel, le conseil municipal décide de revoir le contrat pour une période de 2 ans.

RENOUVELLEMENT CONVENTION ACFI (AGENT CHARGÉ DE LA FONCTION D'INSPECTION)

M. le maire expose que l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI).

Il est possible de satisfaire à cette obligation en passant convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Cette mission d'inspection consiste notamment à vérifier les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et à proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques profession-

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de 'Yonne propose ce service aux collectivités n'ayant pas d'AC-

Vu l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale;

Vu la délibération DE_2018_96 du 31 octobre 2018 décidant la désignation d'un ACFI et la signature d'une convention avec le Centre de gestion de l'Yonne.

Considérant que la précédente convention avec le Centre de gestion de l'Yonne est caduque depuis le 31 décembre 2021 et qu'il y a lieu de renouveler la convention.

Le conseil, après avoir entendu M. le maire et après en avoir délibéré, décide

· De solliciter la mission inspection proposée par le Centre de Gestion de l'Yonne,

· D'autoriser le Maire (ou le Président) à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de l'Yonne conclue pour une durée de trois ans, à compter du 27 juillet 2022, reconductible par période de 3 ans,

· D'inscrire au budget les crédits nécessaires pour assurer cette dépense

ÉCOLE MATERNELLE : CRÉATION D'UN POSTE A TEMPS INCOMPLET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS

Considérant la mise en place du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations).

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint techn'ique à temps incomplet à l'école maternelle suite à un départ en retraite.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal,

D'approuver la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet, 9 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 7 juillet 2023 pour accroissement temporaire d'activités.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, la création du poste visé ci-dessus. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

Intervention de Christine PICARD : Suite à la sollicitation de la Mairie et sur invitation du centre de loisirs « les p'tits Larousse » avec la présence du service jeunesse de la communauté de communes à titre informatif, la présidente du centre de loisirs a proposé de mettre à disposition du personnel pour assurer 3 heures par jour à raison de 144 h pour l'année scolaire 2022-2023 dans le cadre de la compétence périscolaire. Un tarif de 30€/h serait facturé à la collectivité.

Considérant le tarif trop élevé j'ai évoqué la tranquillité de service car 2 agents du centre de loisirs étaient volontaires pour accroître leur temps de travail et donc devant l'absence d'un agent le deuxième pouvait assurer la continuité de service. Gilles DEMERSSEMAN rappelle que la réunion provoquée avec la commune, l'association Les P'tits Larousse et la communauté de communes avait pour objectif de rechercher des pistes pour voir si la commune pouvait faire travailler les personnels du centre de loisirs.

Il précise que le projet d'une éventuelle convention entre la commune et le centre de loisirs avait pour but de rationnaliser le temps de travail et aider financièrement le centre de loisirs et non pour un accroissement du temps de travail.

La secrétaire générale indique que les absences de personnel avaient toujours été gérées avec le personnel en place et celui de l'éducation nationale.

QUESTIONS DIVERSES:

Intervention de Sonia CARREAU: Concernant les travaux de voirie de cette année, il faut savoir que le Conseil Départemental a voté dans le cadre "Villages de l'Yonne+" une subvention de 20 % sur les travaux de voirie des communes (subvention plafonnée à 40 000 €), il faudra donc tenir compte de cette aide exceptionnelle au moment du vote des travaux. La Maison France Service est ouverte au 2bis Philippe Verger depuis le 1^{er} juillet dernier.

Des tracts publicitaires ont été diffusés à toutes les communes de l'ancien canton du toucycois comme il avait été prévu dans le dossier de demande d'ouverte de la MFS à Toucy. Très bons retours des usagers. Le besoin était réel ! Intervention de Gilles DEMERSSEMAN : La semaine dernière, se déroulait à Cracovie en Pologne, le championnat d'Europe de tennis, sport adapté. Pour sa première sélection internationale, un jeune Toucycois, Hugo Beckmann, a remporté la médaille d'argent. Je pense que nous pouvons lui adresser toutes les félicitations du Conseil Municipal.

Conseil Municipal du mercredi 28 SEPTEMBRE 2022

VENTE TERRAIN A BÂTIR RUE RENÉ MARCHAND : **ÉTUDE GÉOTECHNIQUE**

Vu la délibération N° DE _2022_33 du 13 avril 2022 décidant la cession d'un terrain communal à l'AIST.

Considérant que cette loi ELAN prévoit l'obligation de réaliser une étude de sol dite étude géotechnique, de niveau GIPGC (selon norme NF P94-500 de novembre 2013) pour toute vente de terrain à bâtir, dans le but de prévenir l'acheteur sur l'existence d'éventuels risques de dégradations, de fissures, de mouvements de terrain dans les zones classées en aléa moyen ou fort de retrait, gonflement des argiles.

Après exposé de Gérard PIEYK, adjoint aux travaux, et sur sa

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition du cabinet GEOTEC (mission G1PGC) pour l'analyse géotechnique du terrain susvisé pour un montant de 1500 € TTC.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : DEVIS CLASSE DE DÉCOUVERTES A ARÊCHE BEAUFORT DU 15 AU 20 JANVIER 2023

Sur proposition de Françoise FAU, adjointe aux affaires scolaires,

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité,

l'offre de projet de classe de neige de la ligue de l'enseignement (du 15 au 20 janvier 2023 à Arêches Beaufort) et son financement suivant :

· Séjour classe de neige pour 31 élèves + 4 adultes + le chauffeur: 13 330,00 €

RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJÉTIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL: MISE A JOUR ET RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES FILIÈRES

Vule décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié, portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique de l'État

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 fixant la liste des primes cumulables avec

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 (pour les adjoints administratifs, les agents sociaux, les ATSEM, les opérateurs des activités phy-

siques et sportives et les adjoints d'animation). l'arrêté du 19 mars 2015 (pour les rédacteurs, les éducateurs des activités physiques et sportives, les animateurs), l'arrêté du 3 juin 2015 (pour les attachés), l'arrêté du 23 décembre 2019 (pour les assistants socio-éducatifs et les conseillers socio-éducatifs) l'arrêté du 29 juin 2015 (pour les administrateurs), l'arrêté du 28 avril 2015 et du 16 juin 2017 (pour les adjoints techniques et les agents de maîtrise), l'arrêté du 30 décembre 2016 (pour les adjoints du patrimoine), l'arrêté du 7 décembre 2017 (pour les conservateurs du patrimoine), l'arrêté du 14 mai 2018 (pour les bibliothécaires, les conservateurs de bibliothèque, les attachés de conservation du patrimoine, les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques). l'arrêté du 13 juillet 2018 (pour les médecins territoriaux), l'arrêté du 14 février 2019 (pour les ingénieurs en chef), l'arrêté du 8 avril 2019 (pour les biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux), l'arrêté du 5 novembre 2021 (pour les techniciens territoriaux), l'arrêté du 5 novembre 2021 (pour les ingénieurs territoriaux), l'arrêté du 2 novembre 2016 (pour les adjoints techniques des établissements d'enseignement), l'arrêté du 23 décembre 2019 (pour les conseillers des activités physiques et sportives, les sagesfemmes, les cadres de santé infirmiers, les cadres de santé paramédicaux et les puéricultrices cadres de santé). l'arrêté du 8 mars 2022 (pour les psychologues territoriaux,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la fonction publique d'État,

Vu la délibération n° DE_2020_97 du 30 septembre 2020 modifiant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les adjoints du patrimoine et les techniciens territoriaux, Le Maire informe l'assemblée,

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE);
- d'un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA). La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :
- prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaitre les spécificités de certains postes ;
- susciter l'engagement des collaborateurs ;
- favoriser la motivation et diminuer l'absentéisme ;
- fidéliser les agents dont le travail donne satisfaction

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu. L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions. Quant au CIA, celui-ci est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

1. Les bénéficiaires :

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public.

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

- · Pour la filière administrative : les attachés, les rédacteurs, les adjoints administratifs
- · Pour la filière technique : les techniciens, les agents de maîtrīse, les adjoints techniques.
- · Pour la filière animation : les adjoints d'animation.
- Pour la filière culturelle : les adjoints du patrimoine.

Pour la filière sociale : les ATSEM.

II. L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) : L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle

A. Part liée au niveau de responsabilité et d'expertise du

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions Chaque poste doit être réparti au sein d'un groupe de fonctions selon les critères professionnels suivants

Critère 1: Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard des indicateurs suivants

- Responsabilité d'encadrement direct
- Niveau d'encadrement dans la hiérarchie
- Responsabilité de coordination
- Responsabilité de projet ou d'opération
- Responsabilité de formation d'autrui
- Ampleur du champ d'action (en nombre de missions, en valeur)
- Influence du poste sur les résultats (primordial, partagé,

contributif)

Critère 2: De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, notamment au regard des indicateurs suivants :

- Connaissance (de niveau élémentaire à expertise)
- Complexité
- Niveau de qualification requis
- Temps d'adaptation
- Difficulté (exécution simple ou interprétation)
- Autonomie
- Initiative
- Diversité des tâches, des dossiers ou des projets
- Influence et motivation d'autrui
- Diversité des domaines de compétence

Critère 3: Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel, notamment au regard des indicateurs suivants ;

- Viailance
- Risques d'accident
- Risques de maladie professionnelle
- Responsabilité matérielle
- Valeur du matériel utilisé
- Responsabilité pour la sécurité d'autrui
- Valeur des dommages
- Responsabilité financière
- Effort physique
- Tension mentale, nerveuse
- Confidentialité
- Relations internes
- Relations externes
- Facteurs de perturbation

B. Prise en compte de l'expérience professionnelle :

L'IFSE peut être modulée en fonction de l'expérience professionnelle. Il est donc proposé de retenir les critères et modalités de modulation suivants

- L'élaraissement des compétences
- · L'approfondissement des savoirs
- · La consolidation des connaissances pratiques assimilées sur un poste.

C. Groupes de fonctions et montants :

Les groupes de fonctions et montants maximums annuels sont fixés de la manière suivante (le montant de l'IFSE sera proratisé en fonction du temps de travail)

Groupes de	Fonctions	Montants
fonctions par	concernées	max. annuels
cadre d'emplois	(G1 - G2)	en € IFSE

Attachés territoriaux G1 - Direction d'une collectivité 24 000,00 € Rédacteurs territoriaux

G3 - Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction

1900,00€ Adjoints administratifs territoriaux Gestionnaire comptable, marchés publics,

responsable urbanisme, qualifications... 1150,00€ G2 - Agent d'exécution, agent d'accueil 1100,00€ Techniciens territoriaux

G1 - Direction d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers. 2 200.00 €

Agents de maîtrise territoriaux

 Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, qualifications. 2 000.00€

Adjoints techniques territoriaux

G1 - Agent de maintenance des bâtiments, ouvrier espaces verts, ouvrier polyvalent bâtiment, ouvrier polyvalent voirie, agent pluri-fonctionnel, agent de propreté, agent polyvalent, assistant de personnel enseignant, agent de restauration scolaire, agent polyvalent des écoles..

2 000.00€ G2 - Agent d'exécution 1100,00€

Animateurs territoriaux

- G1 Direction d'une structure, responsable d'un 1200,00€ ou de plusieurs services...
- Adjoint au responsable de structure expertise fonction de coordination ou de pilotage.. 115000€

Adjoints du patrimoine

G2 - Agent d'exécution

- Responsable bibliothèque, accueil du public, 1150 00 € animations...
- G2 Accueil du public, gestion des documents, animations... 1100.00€ ATSEM

Le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de

Le montant de l'IFSE fait l'objet d'un réexamen :

D. Réexamen du montant de l'IFSE

- · en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- · en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- · tous les ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

E. Périodicité du versement :

FSE sera versée mensuellement pour l'ensemble des agents. F. Les absences :

- En cas de congé de maladie ordinaire, l'I.F.S.E. sera suspendue à compter du 9^{ème} jour par année civile.
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, l'I.F.S.E. sera maintenue intégralement.
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie: le versement de l'I.F.S.E. est suspendu.

III. Le complément indemnitaire annuel (CIA) :

Le CIA est versé en fonction de la manière de servir et de l'engagement professionnel de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel.

A. Montants et Critères de versement :

 ${\it Vu}$ la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

Groupes de **Fonctions** Montants fonctions par concernées max, annuels cadre d'emplois (G1 - G2 ...) en € CIA

Attachés territoriaux G1 - Direction d'une collectivité 5 000,000 €

Rédacteurs territoriaux G3 - Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction 700,00€

Adioints administratifs territoriaux

 Gestionnaire comptable, marchés publics. 500,00€ responsable urbanisme, qualifications.

- Agent d'exécution, agent d'accueil 40000€ Techniciens territoriaux

 G1 - Direction d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers... 1000,00€

Agents de maîtrise territoriaux

- Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique qualifications..

Adjoints techniques territoriaux

G1 - Agent de maintenance des bâtiments, ouvrier espaces verts, ouvrier polyvalent bâtiment, ouvrier polyvalent voirie, agent pluri-fonctionnel, agent de propreté, agent polyvalent, assistant de personnel enseignant, agent de restauration scolaire, agent polyvalent des écoles...

500.00€ 400.00€

400,00€

G2 - Agent d'exécution Animateurs territoriaux

G1 - Direction d'une structure, responsable 600.00€ d'un ou de plusieurs services...

G2 - Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage... 500,00€

Adioints du patrimoine

G1 - Responsable bibliothèque, accueil du public, animations.. 500.00€

G2 - Accueil du public, gestion des documents, animations...

ATSEM

G2 - Agent d'exécution 400,00€ Le CIA est attribué individuellement en tenant compte des

critères suivants : critères de l'entretien professionnel. L'attribution individuelle est décidée par l'autorité territoriale et ne sera pas reconductible d'une année sur l'autre. Elle sera revue annuellement à partir des résultats des entre-

tiens d'évaluation. Le montant du CIA est proratisé en fonction du temps de travail.

B. Périodicité

Le CIA est versé annuellement.

Les agents de la filière police municipale ne sont pas concernés par le RIFSEEP

Pour cette catégorie, la délibération N° DE_2015_89 du 28 octobre 2015 restera en vigueur pour les montants. Les conditions de mise en application (périodicité de versement et absences) seront identiques à celles de l'IFSE.

Les autres primes maintenues seront :

- · les indemnités compensant le travail de nuit, de dimanche ou de jours fériés
- · les indemnités d'astreintes

1100.00€

· les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (heures supplémentaires et complémentaires : concerne toutes les

Après avoir délibéré, le Conseil DÉCIDE, à l'unanimité :

Vie Municipale

- de modifier l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus.
- de modifier le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus.
- de maintenir le régime indemnitaire antérieur en vertu de la délibération N° DE_2015_89 du 28 octobre 2015 pour la filière municipale qui n'est pas concernée par le RIFSEEP. Les conditions de mise en application (périodicité de versement et absences) seront identiques à celles de l'IFSE.
- de maintenir les indemnités compensant le travail de nuit, de dimanche ou de jours fériés, les indemnités d'astreintes et les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (concerne toutes les filières),
- que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
- d'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus.
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de ces primes.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE D'UN POSTE A L'ÉCOLE MATERNELLE: SUPPRESSION ET CRÉATION **DE POSTE**

Considérant le départ en retraite d'un agent à l'école maternelle et qu'il y a lieu de réorganiser le fonctionnement du

Considérant qu'un agent à temps incomplet à 20 heures hebdomadaire souhaite réaliser plus d'heures de travail et qu'après réorganisation, cet agent a émis un avis favorable pour passer à 28 heures 30 par semaine.

Cette augmentation du temps de travail nécessite l'avis du comité technique.

Cette modification étant supérieure à 10% de la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste.

Le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-3 du code général de la fonction publique, de supprimer le poste d'adjoint technique dont la durée du temps de travail est de 20/35er créé par délibération N° DE_2016_71 du 24 août 2016 et de créer simultanément le nouveau poste d'adjoint technique à 28,50/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'una-

DÉCIDE :

- d'adopter la proposition du Maire à savoir la suppression d'un poste d'adjoint technique à 20/35^{ème} et simultanément la création d'un poste d'adjoint technique à 28,50/35 ème à compter du 1er décembre 2022
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

RÉFECTION ENTOURAGE TERRASSES PUBLIQUES DE 2 RESTAURANTS : CHOIX DU PRESTATAIRE

Considérant que 2 terrasses publiques occupées par 2 restaurants présentent des désordres au niveau de l'entourage (pierres effritées)

Considérant aujune consultation a été lancée par l'adjoint à la voirie pour la réfection de ces entourages de terrasses. Après débat et vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de confier les travaux de rénovation des pourtours des terrasses à l'entreprise TAUPIN de Toucy pour un montant de 7 427.07 € HT soit 8 912.48 € TTC comprenant la réfection des rives en pierres, la fourniture et la pose de briques sur les murs et la reprise de l'enduit des murets.

ÉLAGAGE ET FAUCHAGE VOIES ET CHEMINS: CHOIX DU PRESTATAIRE

Considérant la dénonciation du contrat avec l'entreprise MARTEAU suite à une revalorisation substantielle de la prestation

Vu la consultation pour une durée de 3 ans, de l'entretien des voies et chemins (tonte des accotements et épareuse à raison de 2 passages par an :1 au printemps pour les banauettes et les virages et 1 en automne pour les banquettes et les haies) lancée par l'adjoint à la voirie Patrice VICART.

Après analyse des offres (une seule offre a été déposée), il est proposé de retenir l'entreprise Samuel MARTEAU à Lalande pour un montant annuel de 19 940 € HT soit 23 328 € TTC.

Le Conseil Municipal, après vote à la majorité (Pour : 18 voix, Abstention : 1 voix Bruno MAMERON regrette que le cahier des charges de la consultation n'ait pas été préparé en commission comme prévu initialement),

ACCEPTE,

- · le choix de sous-traiter l'entretien des voies et chemins suivant le détail ci-après :
 - Entretien d'hiver sur la voirie ; broyage des banquettes, broyage 1er redan de fossé, broyage 2eme redan plus crête

- de talus et élagage des branches sur lisières de bois et de haies: 8 040 € HT
- Entretien chemins communaux : passage lamier et broyage au sol au rotor : 9 000 € HT
- Entretien d'été : broyage banquettes, broyage 1er redan de fossés et croisements, virages dangereux : 1 680 € HT
- Entretien d'été : 2^{ème} passage de sécurité, broyage des banquettes : 720 € HT
- Entretien des abords de la ville : 1800 € HT
- · la proposition de l'entreprise MARTEAU pour une durée de 3 ans

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MULTISPORT

Afin de finaliser l'aménagement de l'espace multisport à la base de loisirs.

L'adjoint aux bâtiments, Gérard PIESYK, propose de décaisser et niveler les abords du terrain de tennis.

Après débat et vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal.

ACCEPTE la proposition de l'entreprise Franck PAUTOT pour les travaux susvisés d'un montant de 5 230 € HT soit 6 276.00 € TTC

Gérard PIESYK précise également que des poubelles et bancs seront installés ultérieurement.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT **INCENDIE ET SECOURS**

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels; Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Alain THURET correspondant incendie et secours pour la commune de Toucy.

Monsieur Alain THURET sera nommé correspondant incendie et secours par arrêté municipal.

CAMÉRAS VIDÉOSURVEILLANCE: CHOIX DU PRESTATAIRE

Suite à la demande de renseignements supplémentaires auprès de la société SPIE, le devis a été révisé et revu à la hausse ne correspondant au budget affecté à cette opération. Par souci d'équité entre les candidats ayant répondu à la consultation, celle-ci sera relancée en 2023 et un budget

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE: AFFECTATION DE CRÉDITS

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

DÉCIDE l'affectation de crédits suivants sur le budget princi-

Fonctionnement dépenses : 62878 Remb, frais à des tiers

66111 Intérêts réalés à l'échéance

complémentaire sera voté.

6865 Dot. prov. risques et charges financiers	10 000 €
023 Virement à la section d'investissement	17 618 €
Fonctionnement recettes:	
732221 Fonds péréquation ress. com. et intercom	50 731 €
744 FCTVA	- 4959€
74718 Autres participations Etat	25 000 €
Investissement dépenses :	
10226 Taxe d'aménagement	6100€
1641 Emprunts en euros	8 682 €
2051 Concessions, droits similaires	2 000 €
Investissement recettes:	
021 Virement de la section de fonctionnement	17 618 €
10222 FCTVA	- 836 €

QUESTIONS DIVERSES:

Alan MEUNIER demande des précisions quant à l'avancement du centre aquatique et l'affectation des crédits budgétisés pour le fonds de concours. L'emprunt de 500 000 € destiné à ce financement a été débloqué et la commune commencera à rembourser dès le trimestre prochain.

Robert GERMAIN demande si la commune envisage des économies d'énergies notamment l'éclairage des terrains de foot, ruaby et autres bâtiments communaux

Conseil Municipal du mercredi 26 OCTOBRE 2022

Le Maire présente le nouveau Directeur Général des Services, Nicolas GUILLON, qui assiste au conseil municipal.

SÉJOUR A LA NEIGE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : CHOIX DU TRANSPORTEUR

Françoise FAU, adjointe aux affaires scolaires, présente les différentes propositions de sociétés de transports pour le séjour à la neige des enfants de l'école élémentaire. Après débat et vote.

Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité,

la proposition de la société TRANSARC pour le transport de la classe de neige à Arêches Beaufort du 15 au 20 janvier 2023, d'un montant de 3 120 € TTC.

DIT que la prise en charge du séjour complet (séjour et transport) sera comme suit :

50 % Participation à charge de la commune :

· Participation à charge des familles : 50 % La participation par élève pourra être réglée en 3 fois.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE SUITE A DÉMISSION

Suite à la démission de Céline FUMEY, membre titulaire au conseil d'administration du collège,

L'assemblée municipale procède à l'élection d'un nouveau délégué

Membre titulaire: est candidat Cédric GAUFFRENET A obtenu : Cédric GAUFFRENET : 20 voix Est élu : Cédric GAUFFRENET

Les membres titulaires et suppléants sont :

Membres titulaires : Cédric GAUFFRENET et Bruno MAMERON Membres suppléants : Catherine BARBIER et Sonia CARREAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES: APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L. 5211-5, ainsi que celles des articles L. 5214-1 et suivants de ce code,

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Vu les arrêtés inter-préfectoraux des 25 octobre 2016 et 28 décembre 2016 créant la Communauté de communes de Puisaye Forterre

Vu les statuts de la Communauté de communes de Puisaye Forterre et la définition de l'intérêt communautaire,

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose que le rapport de la CLECT « est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission ».

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité.

DÉCIDE :

39 762 €

3 392 €

<u>Article 1st</u>: Le Conseil Municipal approuve le présent rapport de la CLECT de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre du 9 février 2022

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Dijon ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PUISAYE FORTERRE: APPROBATION ATTRIBUTION COMPENSATION DÉROGATOIRE

Vule 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose que « le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges »,

Vu le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges établi le 9 février 2022, notamment les propositions de la CLECT pour une adoption dérogatoire des attributions de compensation (1° bis du V de l'article 1609 nonies du CGI) », Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 septembre 2022 approuvant les montants dérogatoires d'attribution de compensation proposés par la CLECT. Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve le montant dérogatoire d'attribution de compensation de 425 066 € pour la commune de TOUCY, tel que proposé par la CLECT dans son rapport établi le 9 février 2022.

Article 2: Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REMPLACEMENT ORDINATEUR TECHNICIEN TERRITORIAL

Considérant la nécessité de remplacer l'ordinateur du technicien territorial qui ne fonctionne plus.

Après débat et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition d'AZ INFORMATIQUE, à savoir :
• DYNABOOK TOSHIBA SATELLITE PRO C50-J-129 Intel Core i5

 \cdot Récupération profil et installation du nouveau poste $\textit{ACCEPTE}\,$ le devis de AZ Informatique d'un montant de

1325.26€TTC.

DIT que la dépense est inscrite au budget en section d'in-

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FÉDÉRATION EAUX PUISAYE FORTERRE

Vu la délibération adoptée en Comité syndical le 12 septembre 2022 portant sur l'adoption des modifications statutaires de la Fédération Eaux Puisaye Forterre;

Considérant qu'il convient d'adopter les statuts modifiés de la Fédération Eaux Puisaye Forterre.

Après présentation des modifications statutaires, et sur proposition de Monsieur le Maire,

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTENT les statuts de la Fédération Eaux Puisaye Forterre. **AUTORISENT** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Intervention de Christine PICARD : Ces modifications interviennent préalablement au transfert de compétence qui s'opérera pour l'année 2026.

PARTICIPATION A L'ACTION "ÉLU.E.S. RELAIS DE L'ÉGALITÉ" ET DÉSIGNATION D'UN ÉLU RELAIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La Femme, la République, la Commune ». L'AMRF a candidaté en diecembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt intermisériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain):

2. La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;

3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal:

- Bénéficie d'une formation inédite crée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune ; par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boite postale ou une boite à lettres en marie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- · Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la

confidentialité

- · S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Après lecture faite et discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOUTIENT cette action :

DÉSIGNE Catherine RÂVIER-LÉTENDART et Dominique AR-NOULT comme « élues rurales relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal.

AMÉNAGEMENT ZONE D'ATTERRISSAGE SECOURS HÉLIPORTÉS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose que le Département de l'Yonne est l'un des territoires de Bourgogne Franche Comté le plus en difficultés en matière de démographie médicale et de non-accès aux soins. Parallélement, le taux d'hospitalisation est plus élevé que celui de la Région (264 pour 1000 personnes dans l'Yonne contre 255 en Région).

Le Conseil Départemental a adopté en décembre 2021 un Pacte Santé 2022-2024, doté de 5,4 M €. Il a récemment complété les nombreuses actions de ce Pacte par un dispositif de soutien aux interventions d'urgence.

Ainsi par délibération du 24 juin 2022, l'assemblée départementale a créé un programme de subventions à destination des communes pour l'aménagement de zones d'atterrissage des hélicoptères du SMUR en vol de nuit.

Une subvention de 80 % sera accordée pour l'installation d'un système d'éclairage connecté.

Le coût d'investissement est estimé à 3 450 € HT, pour lequel le Département versera une aide à la commune d'un montant de 2 760 €. L'abonnement à hauteur de 300 € par an restera à la charae de la commune.

La commune de Toucy a été identifiée par le SMUR et le SAMU comme prioritaire, compte tenu de la distance qui la sépare d'un hôpital

Afin de garantir aux administrés la réactivité nécessaire en cas d'interventions d'urgence, il est proposé de s'inscrire dans ce dispositif.

Considérant la délibération du Conseil Départemental en date du 24 juin 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'INSCRIRE la commune de Toucy dans le dispositif de maillage des sites d'atterrissage pour les interventions d'urgence de nuit.

DE VALIDER le devis présenté par la société HIS FRANCE. **D'AUTORISER** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 80 %.

ALLÉES PIÉTONNES AVENUE FÉLIX FRANCOIS : CHOIX DU PRESTATAIRE

Suite à la consultation pour la création de 2 allées piétons Avenue Félix François et après analyse des offres en commission du 25 octobre 2022, et sur proposition de Patrice VICART adjoint à la voirie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de confier les travaux à l'entreprise Franck PAUTOT pour un montant de 2 790 € TTC.

Description des travaux :

Arasement des banquettes
 Fourniture de calcaire
 Fourniture et pose de géotextile sur les allées
 Réglage et étalage du calcaire
 Compactage au rouleau
 200 € HT
 700 € HT

2 325 €

Intervention de Christine PICARD : Je demande qu'il soit entrepris la sécurisation règlementaire à l'installation de l'allée. Aujourd'hui le risque est partagé entre les piétons et les chauffeurs. Après l'aménagement d'un passage par la commune la responsabilité de la commune sera engagée si

aucun moyen de sécurité n'est installé (c'est même la première chose qui va nous être reprochée !!)

ILLUMINATIONS DE NOËL

Après analyse de l'offre de l'entreprise SERPOLLET pour la pose des illuminations de Noël,

Le Conseil Municipal, après débat et vote (Pour : 13 voix, Abstentions : 7 voix Alain THURET, Sonia CARREAU, Vanessa PIVAIN, Catherine RAVIER-LÉTENDART, Christine PICARD, Gilles DEMERSSEMAN et Françoise FAU),

ACCEPTE la proposition de l'entreprise SERPOLLET pour la pose des illuminations de Noël d'un montant de 14 738.40 €

TTC par an et pour une durée de 2 ans.

Intervention de Chantal RAVERDEAU : Les illuminations c'est un sujet qui me tient à cœur. Ce serait dommage de perdre l'esprit de Noël si on ne les pose plus.

Je signale que nous les avons en stock et qu'elles sont en LED et qu'elles risquent de rester à jamais au placard.

Depuis les années 2000, les illuminations et décos ont participé à la notoriété de Toucy, pour la joie des petits et grands et bon pour le commerce.

On pourrait régler les horaires pour allumer et éteindre.

Intervention de Christine PICARD: Je souligne le caractère surprenant de cette consultation. Mis en ligne en décembre 2021, après le conseil de juillet dernier refusant la proposition il est demandé de relancer la consultation, aujourd'hui il nous est présenté une délibération sans consultation ni mise en concurrence. Il faut espèrer que la société non retenue à la consultation ne fasse pas appel.

ÉCLAIRAGE DES STADES DE FOOTBALL ET RUGBY

Intervention de Patrice VICART et Gérard PIESYK : "A ce jour nous recherchons une société capable de faire une intervention de sauvetage sur les 2 mats incriminés qui présentent des traces importantes de corrosion et après cette remise en état si elle est possible nous pourrons envisager de changer les éclairages à l'identique".

SITE INTERNET DE LA MAIRIE

La société NET15 informe la commune de la cessation de notre site internet sur la version actuelle au $1^{\rm er}$ avril 2023 et nous propose d'évoluer vers une nouvelle version pour un montant de 1944 € TTC, plus l'abonnement et services associés et le transfert d'un montant de 40.80 € TTC par mois et le transfert et la gestion du nom de domaine pour un montant de 46.80 € TTC par an.

Sur proposition de certains conseillers municipaux, Nicolas GUILLON souhaite travailler avec la commission composée de Catherine RAVIER-LÉTENDART, Camille DINGS, Christine PICARD et Angélique CHALIER pour faire le choix d'un nouveau site INTERNET (la proposition de NETI5 ou un autre prestataire suite à consultation déposée sur le profil acheteur).

RACHAT TRACTEUR CASE IH EN FIN DE CRÉDIT BAIL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le rachat du tracteur CASE IH en fin de crédit-bail pour un montant de 700 € HT.

DIT que la dépense sera imputée en section d'investissement.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT: TRANFERT DE CRÉDITS

Suite à une erreur de compte,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le transfert de crédits suivant sur le budget annexe du lotissement :

Dépenses d'investissement

3355 Travaux - 390 735 € 3555 Terrains aménagés 390 735 €

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : TRANSFERT DE CRÉDITS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le transfert de crédits suivant sur le budget principal de la commune :

Dépenses de fonctionnement

62878 Remb. frais à des tiers - 15 000 € 673 Titres annulés (sur ex. antérieurs) 15 000 €

QUESTIONS DIVERSES:

Sur demande de l'association du football, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge financièrement les matériaux pour des travaux aux vestiaires du football à hauteur de 700 € environ. La facture sera adressée directement à la commune. Cédric GAUFFRENET, comme son collègue Alan MEUNIER lors du précédent conseil municipal, souhaiterait qu'un point soit fait sur le futur centre aquatique. Il ne peut répondre aux administrés qui l'interroge à ce sujet. Il précise qu'il ne voit rien sur les PV de la CCPF.

Françoise FAU informe l'assemblée que l'Association du Chemin de la Maison devrait reprendre ses activités prochainement avec 9 bénévoles.

Françoise FAU présente la demande de mise à disposition d'une salle communale de Mme Bénédicte COMBEMOREL, conseillère en budget. Elle souhaite y accueillir et accompagner les personnes en difficultés financières et les conseiller en matière de gestion budgétaire. Elle intervenait déjà à Toucy, 3 heures tous les 15 jours, dans les locaux de la mission locale ayant leur délocalisation.

Le Maire, Michel Kotovtchikhine

Fustimie! Miels & pains d'épic

M. Fustinoni - le samedi face au restaurant du Lion d'Or 03 86 44 85 89

on Marché

Anaïs SANJUAN

Le JARDIN des





CHARCUTERIE DE LA PLACE SARL



PENSEZ à passei

Ghislaine, Christian et Joël BONAME



Confitures, poulets, œufs fermiers



6 rue des Valots 89110 VILLIERS SUR THOLON Tél.: 03 86 63 44 45 Fax 03 86 91 58 72

Au P®ISSO Gourmand



3 pl de l'église 89520 St Colombe sur Loing Frédéric: 06 38 72 52 36

tienne - Patrici Vos Fromagers

Présents sur les Marchés :

 Mardi : Aillant/Tholon - Bléneau
 Mercredi : Château-Renard • Jeudi : Courtenay • Vendredi : Châtillon-Coligny - St-Fargeau

Samedi : Toucy - Courtenay
 Dimanche : St-Julien-du-Sault - Charny

6 rue de l'avenir 45220 Douchy Monteorbon

Tél.: 06 27 58 77 25 / 06 82 04 52 64





Sur vos marchés depuis deux générations



Huîtres, Moules, Coquillages 5

Varlet Arnaud et Corinne



VENEZ DÉCOUVRIR NOS PRODUITS LE :

· Jeudi matin : marché de Courtenay

Vendredi matin : marchés de Sens et d'Auxerre

 Vendredi après-midi: Vincelles (sur la parking de la cave) • Samedi matin : marchés de Toucy et Joigny

Samedi après-midi : Vincelles (sur la parking de la cave)
 Dimanche matin : marché d'Auxerre (rue du Pont)

Tél. Arnaud: 06 60 31 23 81 • Corinne: 06 30 49 72 22 Site: huitres-varlet.com • E-mail: huitresvarlet@gmail.co

Pépinières

54, allée du Château 45270 BELLEGARDE tél. 02.38.90.11.22 fax 02.38.90.25.71

e-mail: pepinieres.habert@wanadoo.fr

Producteur de Volailles Ferme des Bedins



ELEVAGE EN PLEIN AIR

Route de Prunoy - 89120 PERREUX 03 86 91 62 08



DAVID CAMEAU Boisfleury - 2 rue des levées 58150 TRACY-SUR-LOIRE davidcameau@aol.com

Tél: 06 74 19 64 87

Fromages Détail et Demi-gros

Beurres Œufs

